RAPPORT N° 117

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ

OBJET

Délégation Ressources Naturelles et Risques Environnementaux - Subventions aux associations - Quatrième répartition.

Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche Service Stratégies Environnementales des Territoires 04 13 31 64 60

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation Ressources Naturelles et Risques Environnementaux.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Trois répartitions se sont déroulées lors des séances de mai, juin et septembre 2017.

Pour cette quatrième répartition, le Conseil départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre des délégations susnommées.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Ressources naturelles

Subvention de Fonctionnement

Pour cette quatrième répartition, ce sont quatre demandes de subventions déposées par trois associations implantées sur les territoires des communes dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Le montant total des demandes s'élève à 39 844 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **29 000** €

Subvention d'investissement

L'association Cassis la Rivière Mystérieuse Groupe Méditerranéen d'Investigations sur les Sources Côtières située à Cassis, souhaiterait acquérir du matériel pour explorer les cours d'eau souterrains de Cassis. Le montant total de la demande s'élève à 10 000 €TTC.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **4 500** €, soit 45% de la dépense totale dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

L'association **Septentrion Environnement** située à Marseille, souhaiterait renouveler son parc informatique. Le montant total du projet s'élève 3 962 €TTC.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 2 000 €, soit 50,47% de la dépense totale dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Risques environnementaux

Subvention de Fonctionnement

Pour cette quatrième répartition, c'est une demande déposée par l'association SPPPI, domiciliée à Aix-en-Provence.

Le montant de la demande s'élève à 11 000 €

Pour celle-ci, il vous est proposé d'octroyer un montant de 7 500 €

Prorogation de subvention d'investissement

Par courrier en date du 11 août 2017, l'association **Oceania et Sciences**, domiciliée à Luynes, a sollicité le Conseil Départemental pour l'obtention d'une prorogation d'une subvention d'investissement.

Cette demande concerne l'acquisition de matériel pédagogique nécessaire pour les interventions dans les collèges du département (dossier ENV-000211).

Pour ce projet, une aide d'un montant de **11 000** € a été accordée lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

L'association a fait savoir qu'elle n'a pas pour l'instant la trésorerie suffisante pour achever l'acquisition du matériel et demande une année supplémentaire (à ce jour 45 % consommé).

Cette prorogation étant sans incidence financière pour la collectivité, il vous est proposé d'accorder un délai supplémentaire allant jusqu'au 22 octobre 2018.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi aux associations, figurant en annexe du rapport, d'un montant total de subventions en fonctionnement de 29 000 € pour les ressources naturelles et de 7 500 € pour les risques environnementaux ;
- de vous prononcer favorablement sur l'octroi à deux associations, figurant en annexe du rapport, d'un montant total de subventions en investissement de 6 500 € pour les ressources naturelles ;
- de vous prononcer favorablement sur la demande de prorogation de la subvention d'investissement de l'association Oceania et Sciences, pour les ressources naturelles.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 204 et 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée aux Ressources Naturelles et aux Risques Environnementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL